

VectoLexTM CG

BIOLOGICAL LARVICIDE

GRANULAR

RESTRICTED

GROUP 11B INSECTICIDE

Live Organism

ACTIVE INGREDIENT:

Bacillus sphaericus strain 2362 50 BsITU/mg

REGISTRATION NO. 28008

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

List No. 05722-13

INDEX:

- 1.0 Notice to User
- 2.0 Directions for Use
- 3.0 Restricted Uses: Directions for Use
- 4.0 Mosquito Larval Control
- 5.0 Resistance Management Recommendations
- 6.0 Precautions
- 7.0 First Aid
- 8.0 Toxicological Information
- 9.0 Storage
- 10.0 Disposal
- 11.0 Notice to User

READ THE LABEL BEFORE USING

PREVENT ACCESS BY UNAUTHORIZED PERSONNEL
POTENTIAL SENSITIZER
CAUTION EYE IRRITANT

1.0 NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2.0 DIRECTIONS FOR USE

Use Restrictions: This product is to be used only in the manner authorised; consult provincial pesticide regulatory authorities regarding appropriate use permits that may be required.

This authorization is granted under the Pest Control Products Act and does not exempt the user from other legislative requirements such as those under the Fisheries Act.

DO NOT apply by any type of irrigation system.

DO NOT apply directly to treated, finished drinking water reservoirs or drinking water receptacles when the water is intended for human consumption.

3.0 RESTRICTED USES: DIRECTIONS FOR USE:

VectoLex CG Biological Larvicide is a mosquito larvicide to be applied, without mixing or dilution, by conventional ground or aerial application equipment. Apply to mosquito breeding sites when sampling indicates that mosquito larvae are present. For best results, apply when young larval stages are present. Reapply at a minimum interval of two weeks as needed, if monitoring indicates that further applications are required. Do not reapply within two weeks of application. Do not apply more than six times per treatment site per season.

AERIAL APPLICATION:

Aerial Application Instructions:

Apply only by fixed-wing, rotary aircraft or RPAS (Remotely Piloted Aircraft Systems) equipment that has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label. Label rates, conditions and precautions are product specific. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label.

Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment. Ensure uniform application by employing appropriate marking devices and/or electronic guidance equipment.

Use Precautions:

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides. RPAS pilots must operate in compliance with Part IX of the *Canadian Aviation Regulations* (SOR/96-433).

Operator Precautions:

DO NOT allow the pilot to mix product to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed product with a closed system is permitted. It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear the personal protective equipment described in the PRECAUTIONS section of this label. All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

Product Precautions:

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-323-9597 or obtain technical advice from the distributor or from your provincial agricultural or forestry representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the aerial uses and rates on this label. Rinse equipment thoroughly following each use.

MOSQUITO LARVAL CONTROL

VectoLex CG Biological Larvicide is a mosquito larvicide. It is not effective against mosquito adults and pupae. Apply to mosquito larval breeding sites when sampling indicates that mosquito larvae are present. For best results, apply when young larval stages are present.

For use in:	Mosquito species controlled	Application rate and interval	Application methods
Water bodies: freshwater marshes, salt marshes, flood plains, flooded fields and pastures, wetlands, ponds, storm water detention/ retention and seepage ponds, wastewater effluent, sewage lagoons, oxidation ponds, log ponds, impounded waste water, septic ditches, drainage ditches including open storm sewers and irrigation ditches	<i>Culex</i> spp., <i>Culiseta</i> spp., <i>Aedes vexans</i> (Other <i>Aedes</i> spp. and <i>Ochlerotatus</i> spp. have variable degrees of susceptibility to VectoLex CG Biological Larvicide)	5.6-16.8 kg product/ha (0.56-1.68 g product/m ²) of water surface area. Use the higher rate in water polluted with sewage, water with high organic content and water with a high level of suspended solids. Reapply at a minimum interval of two weeks as needed, if monitoring indicates that further applications are required. Do not reapply within two weeks of application. Do not apply more than six times per treatment site per season.	Apply by ground or aerial application equipment capable of uniform delivery of VectoLex CG Biological Larvicide over the water surface.

MOSQUITO LARVAL CONTROL (CONT'D)

For use in:	Mosquito species controlled	Application rate and interval	Application methods
Waste tires	<i>Culex</i> spp. <i>Culiseta</i> spp. <i>Aedes triseriatus</i>	0.56-1.68 g product/m ² of water surface area. Use the higher rate in water with high organic content and water with a high level of suspended solids. Do not reapply within one week of application. Reapply at a minimum interval of one week as needed, if monitoring indicates that further applications are required.	Apply by hand or ground application equipment to individual tires which contain standing water. Use with other mosquito management techniques such as shredding waste tires, removing standing water and covering the stacked tires.
Water bodies: freshwater marshes, flood plains, flooded fields and pastures, wetlands, ponds, storm water detention/retention and seepage ponds, wastewater sewage effluent, sewage lagoons, oxidation ponds, log ponds, impounded waste water, septic ditches, drainage ditches including open storm sewers and irrigation ditches	<i>Coquillettidia perturbans</i> (may reduce the number of larvae)	8-16.8 kg product /ha (0.8-1.68 g product/m ²) of water surface area. Use the higher rate in water polluted with sewage, water with high organic content and water with a high level of suspended solids. Reapply at a minimum interval of two weeks after application; however, the effects on larval numbers may not be evident for up to three weeks after application. Reapplication should be based on larval monitoring. Do not reapply within two weeks of application. Do not apply more than six times per treatment site per season.	Apply by ground or aerial application equipment capable of uniform delivery of VectoLex CG Biological Larvicide over the water surface.

5.0**RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS**

Mosquito populations may contain individuals naturally resistant to VectoLex CG Biological Larvicide. The resistant individuals may dominate the mosquito population if VectoLex CG Biological Larvicide is used repeatedly as the sole means of control in the same geographic location/use area.

To delay/avoid the resistance of mosquito populations to VectoLex CG Biological Larvicide it is recommended that users:

- Rotate the use of VectoLex CG Biological Larvicide with other mosquito larvicides currently registered in Canada, which do not contain *Bacillus sphaericus* as the active ingredient, providing they are registered for use in control of the same pests in the same sites.

- Treat a portion of the target area with a *Bti* formulation or an alternative insecticide ensuring the continual existence of populations of mosquitoes not exposed to VectoLex CG Biological Larvicide within a given geographic location.

- Insecticide use in mosquito control should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural/habitat, biological and chemical control practices suitable for the area to be treated.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- For further information or to report suspected resistance contact Valent BioSciences LLC at 1-800-323-9597 or at www.valentbiosciences.com.

6.0**PRECAUTIONS****PREVENT ACCESS BY UNAUTHORIZED PERSONNEL.**

May cause sensitization. May irritate eyes. Avoid contact with skin, eyes or clothing. Mixer/loaders and applicators not in enclosed cabs or aircraft must wear a long-sleeved shirt, long pants, shoes plus socks, eye goggles, waterproof gloves and a dust/mist filtering respirator (MSH/NIOSH approval number prefix TC-21C) or a NIOSH approved respirator with any N-95, R-95, P-95 or HE filter for biological products when handling, mixing/loading or applying the product and during all cleanup/repair activities. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove contaminated clothing and wash before reuse.

7.0**FIRST AID**

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

General: Immediately seek medical attention if irritation or signs of toxicity occur and persist or are severe.

8.0**TOXICOLOGICAL INFORMATION:**

Treat symptomatically.

9.0**STORAGE**

Store at temperatures between 0°C and 25°C. Store container upright and keep tightly closed when not in use. Material must be used within 12 months of the Date of Manufacture.

10.0 DISPOSAL

1. Completely empty the bag into the application equipment.
 2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
 3. Make the empty bag unsuitable for further use.
 4. Dispose of the bag in accordance with provincial requirements.
 5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.
- For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.
- DO NOT** contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

11.0 NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

VectoLex is a registered trademark of Valent BioSciences LLC, U.S.A.

44-1037/R5
(Pkg. 04-6856/R8)

©2023

SPECIMEN

Registrant:



Valent BioSciences LLC
1910 Innovation Way, Suite 100
Libertyville, IL 60048 U.S.A.
Phone: 1-800-323-9597

Canadian Agent:
Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1

VectoLex™ CG

LARVICIDE BIOLOGIQUE

GRANULÉS

RESTREINTS

GROUPE 11B INSECTICIDE

Organisme Vivant

PRINCIPE ACTIF:
Bacillus sphaericus souche 2362 50 UTIBs/mg

NO. D'HOMOLOGATION: 28008

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES List No. 05722-13

INDEX:

- 1.0 Avis à L'Utilisateur
- 2.0 Mode D'emploi
- 3.0 Usages Restreints: Mode D'emploi
- 4.0 Contrôle des Larves de Moustique
- 5.0 Recommandations sur la Gestion de la Résistance
- 6.0 Mises En Garde
- 7.0 Premiers Soins
- 8.0 Renseignements Toxicologiques
- 9.0 Entreposage
- 10.0 Élimination
- 11.0 Avis à L'Utilisateur

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

SENSIBILISANT POTENTIEL

ATTENTION: IRRITE LES YEUX

1.0

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0

MODE D'EMPLOI

Restrictions d'utilisation Ce produit doit être employé strictement selon la manière autorisée. Vérifier auprès des autorités provinciales pour s'assurer d'utiliser les permis appropriés, si requis.

La présente autorisation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et n'exempt pas le demandeur de respecter d'autres exigences législatives, comme celles prévues par la *Loi sur les pêches*.

NE PAS appliquer à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit

NE PAS appliquer directement dans les réservoirs d'eau potable traitée ou prête à boire ni dans les contenants d'eau potable lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine.

3.0

USAGES RESTREINTS: MODE D'EMPLOI:

VectoLex CG est un larvicide pour les moustiques qui doit être appliqué, sans mélange ou dilution, à l'aide d'équipements conventionnels d'application terrestre ou par voie aérienne. Appliquer dans les sites de reproduction des moustiques lorsque des larves de moustique sont présentes. Pour de meilleurs résultats, effectuer le traitement lorsque de jeunes larves sont présentes. Appliquer de nouveau à un intervalle minimum de deux semaines au besoin, si les relevés indiquent que d'autres applications sont requises. Ne pas appliquer de nouveau avant deux semaines. Ne pas appliquer plus de six fois par site de traitement et par saison.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE:

Instructions pour l'application aérienne:

Épandre seulement par avion, par hélicoptère ou par système d'aéronet télépiloté (SATP) réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme en utilisant des marqueurs appropriés et/ou un équipement de positionnement électronique appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation:

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme des cultures visées. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage—Application de pesticides par aéronet*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes. Les pilotes de SATP doivent opérer en conformité avec la partie IX du *Règlement de l'aviation canadien* (DORS/96-433).

Mises en garde concernant l'opérateur:

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit à la section MISES EN GARDE de cette étiquette. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde concernant ce produit:

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour tout renseignement, s'adresser au fabricant au 1-800-323-9597 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou d'un conseiller agricole/forestier provincial. L'épandage de ce produit doit être conforme aux conditions prescrites pour l'utilisation aérienne et aux taux recommandés sur la présente étiquette.

Rincer l'équipement de pulvérisation après chaque utilisation.

CONTRÔLE DES LARVES DE MOUSTIQUE

VectoLex CG Larvicide Biologique est un larvicide biologique pour les moustiques. Il n'est pas efficace contre les moustiques adultes et les pupes. Appliquer dans les sites de reproduction des moustiques lorsque des larves sont présentes. Pour de meilleurs résultats, effectuer le traitement lorsque de jeunes larves sont présentes.

Pour utiliser dans	Espèces de moustiques	Taux d'application et intervalle	Méthode d'application
Étendues d'eau: Marais en eau douce, marais en eau salée, plaines d'inondation, champs et pâturages inondés, zones humides, étangs, eaux pluviales en rétention/détention et bassins de filtration, effluents d'eaux usées, lagons d'eaux usées, étangs d'oxydation, étangs de flottage de bois, eaux usées endiguées, fossés septiques, fossés de drainage incluant égouts pluviaux à ciel ouvert et fossés d'irrigation.	<i>Culex</i> sp. <i>Culiseta</i> sp. <i>Aedes vexans</i> (Les autres espèces d' <i>Aedes</i> spp. <i>Ochlerotatus</i> spp. ont des degrés de susceptibilité variables au VectoLex CG Larvicide Biologique)	5,6 à 16,8 kg de produit/ha (0,56 à 1,68 g de produit/m ²) de la superficie couverte en eau. Utiliser le plus haut taux dans l'eau polluée par les égouts, l'eau riche en matière organique et l'eau ayant un haut taux de particules en suspension.	Appliquer à l'aide d'un équipement d'application terrestre ou aérienne qui permet une application uniforme de VectoLex CG Larvicide Biologique sur la surface de l'eau.
		Appliquer de nouveau à un intervalle minimum de deux semaines, au besoin, si les relevés justifient des applications supplémentaires. Ne pas appliquer de nouveau avant de deux semaines. Ne pas appliquer plus de six fois par site de traitement et par saison.	

CONTROLE DES LARVES DE MOUSTIQUE (CONT'D)

Pour utiliser dans:	Espèces de moustiques	Taux d'application et intervalle	Méthode d'application
Pneus usés	<i>Culex</i> spp. <i>Culiseta</i> spp. <i>Aedes triseriatus</i>	0,56 à 1,68 g de produit/m ² de la superficie couverte en eau. Utiliser le plus haut taux dans l'eau riche en matière organique et l'eau ayant un haut taux de particules en suspension. Ne pas appliquer de nouveau avant une semaine. Appliquer de nouveau à un intervalle d'une semaine au besoin, si les relevés justifient des applications supplémentaires.	Appliquer manuellement ou à l'aide d'un équipement d'application terrestre dans chacun des pneus contenant de l'eau stagnante. Appliquer de concert avec d'autres techniques de gestion des moustiques tels le déchiquetage des pneus usés, enlever l'eau stagnante et couvrir les pneus entassés.
Étendues d'eau: Marais en eau douce, plaines d'inondation, champs et pâtures inondées, zones humides, étangs, eaux pluviales en rétention/détention et bassins de filtration, effluents d'eaux usées, bassins de stabilisation des eaux usées, étangs d'oxydation, étangs de flottage, eaux usées endiguées, fossés septiques, fossés de drainage incluant égouts pluviaux à ciel ouvert et fossés d'irrigation.	<i>Coquillettidia perturbans</i> (Peut réduire le nombre de larves)	8 à 16,8 kg de produit/ha (0,8 à 1,68 g de produit/m ²) de la superficie couverte en eau. Utiliser le plus haut taux dans l'eau polluée par les égouts, l'eau riche en matière organique et l'eau ayant un haut taux de particules en suspension. Appliquer de nouveau à un intervalle minimal de deux semaines; toutefois, les effets sur le nombre de larves peuvent ne pas être évidents jusqu'à trois semaines après l'application. Toute application subséquente devrait être basée sur le suivi larvaire. Ne pas appliquer de nouveau avant deux semaines. Ne pas appliquer plus de six fois sur un même site par saison.	Appliquer à l'aide d'un équipement d'application terrestre ou aérienne qui permet une application uniforme de VectoLex CG Larvicide Biologique sur la surface de l'eau.

5.0

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Les populations de moustique peuvent contenir certains individus naturellement résistants au VectoLex CG Biological Larvicide. Les individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population de moustique si le VectoLex CG Biological Larvicide est utilisé de façon répétée comme seul moyen de contrôle dans la même région géographique/zone d'utilisation.

Pour retarder ou éviter la résistance des populations de moustique au VectoLex CG Larvicide Biologique, il est recommandé de :

- Alterner l'utilisation de VectoLex CG Larvicide Biologique avec d'autres larvicides contre les moustiques dûment homologués au Canada, ne contenant pas de *Bacillus sphaericus* comme principe actif, conditionnellement à ce qu'ils soient homologués pour le contrôle des mêmes insectes nuisibles dans les mêmes sites.

- Traiter une partie la zone cible avec une formulation à base de *Bti* ou un insecticide alternatif de manière à assurer l'existence continue de populations de moustiques non exposées au VectoLex CG Larvicide Biologique à l'intérieur d'un certain secteur géographique.

- L'utilisation d'insecticides dans les programmes de contrôle des moustiques devrait être faite dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossier, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelles/de l'habitat, biologiques, ou d'autres formes de lutte chimique adaptées à la zone à traiter.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Faire le suivi des populations traitées pour vérifier le développement de toute résistance.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à de Valent BioSciences LLC à 1-800-323-9597 ou à www.valentbiosciences.com.

6.0

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Peut causer de la sensibilisation. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les préposés au mélange et au chargement ainsi que les applicateurs qui ne sont pas à l'intérieur d'une cabine fermée ou de l'avion doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures avec des bas, des lunettes de protection, des gants imperméables, et un appareil de protection respiratoire avec filtre anti-poussière et anti-brouillard (approuvé MSH/NIOSH, avec préfixe TC-21C) ou un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH avec une filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques lors de la manipulation, le mélange/chargement ou lors de l'application du produit et des étapes de nettoyage/réparation. Bien se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit. Enlever tout vêtement contaminé et bien les laver avant de les utiliser à nouveau.

7.0

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

GÉNÉRAL: Obtenir de l'aide médicale IMMÉDIATEMENT si une irritation ou des symptômes de toxicité apparaissent et persistent, ou si ils sont sévères.

8.0

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

9.0

ENTREPOSAGE

Entreposer entre 0°C et 25°C. Garder le contenant à l'endroit et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ce produit doit être utilisé au cours des 12 mois suivant la date de fabrication.

10.0 ÉLIMINATION

1. Vider complètement le sac dans l'équipement d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage ou de l'élimination des déchets.

11.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

VectoLex est une marque de Valent BioSciences LLC, U.S.A.

44-1037/R5
(Pkg. 04-6856/R8)

©2023

SPECIMEN

Titulaire de l'homologation:



Valent BioSciences LLC
1910 Innovation Way, Suite 100
Libertyville, IL 60048 U.S.A.
Phone: 1-800-323-9597

Canadian Agent:
Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1